

## Conférence sur la Défense et les Armées au profit de la classe TST12D1.

### I Rappel historique : aux origines de la Défense et des Armées de la République.

Contre la France révolutionnaire, en 1791, une coalition se constitue, composée des puissances européennes. Les membres de la noblesse sont de plus en plus nombreux à fuir le pays pour trouver refuge dans les pays voisins. Les frontières sont menacées certes, mais ce sont surtout les valeurs mises en place par les Révolutionnaires qui sont la cible des puissances. Le Roi et la cour ont en tête de fuir. En conformité avec l'article 14 de la loi du 15 juin 1791, un registre est ouvert, dans chaque district, pour l'inscription des Volontaires nationaux appelés à la défense du territoire.

L'entrée en guerre de la Prusse aux côtés de l'Autriche le 6 juillet 1792 oblige l'Assemblée législative à contourner le veto royal en proclamant, le 11 juillet 1792, « la patrie en danger » et en demandant à tous les volontaires d'affluer vers Paris.

C'est « le départ des volontaires de 1792 », aussi intitulé « La Marseillaise » ou « le Chant du départ », qui est représenté sur un haut-relief monumental en pierre, sculpté par François Rude entre 1833 et 1836, situé sur la façade est du piédroit nord de l'arc de triomphe de l'Étoile.



« Le Départ des volontaires de 1792 », aussi intitulé « La Marseillaise » ou « le Chant du départ » ; haut-relief monumental en pierre, sculpté par François Rude entre 1833 et 1836, situé sur la façade est du piédroit nord de l'arc de triomphe de l'Étoile.

Les volontaires sont représentés à la manière antique et dominés par une figure ailée, allégorie de la victoire, qui les conduit au combat.

La Marseillaise est un appel patriotique à la mobilisation générale et une exhortation au combat contre la tyrannie et l'invasion étrangère.

Notre hymne national a été écrit par Claude Joseph Rouget de Lisle, capitaine du Génie alors en poste à Strasbourg dans la nuit du 25 au 26 avril 1792, à la suite de la déclaration de guerre de la France à l'Autriche du 20 avril 1792.

Ce sont les troupes des fédérés marseillais qui, l'ayant adopté comme chant de marche, l'entonnent lors de leur entrée triomphale, aux Tuileries, à Paris, le 30 juillet 1792.

Le troisième couplet du « chant de guerre de l'armée du Rhin » évoque ce risque d'attaque par les puissances étrangères qui seraient alors à même de réduire à l'état d'esclaves les désormais citoyens français. La perspective d'avoir les mains enchaînées et de devoir céder à la force des monarques honnis ne peut qu'entraîner une vive réaction des Révolutionnaires :

Quoi ! Des cohortes étrangères  
Feraient la loi dans nos foyers !  
Quoi ! Des phalanges mercenaires  
Terrasseraient nos fiers guerriers ! (Bis)  
Dieu ! Nos mains seraient enchaînées !  
Nos fronts sous le joug se ploieraient !  
De vils despotes deviendraient  
Les maîtres de nos destinées !

Le quatrième couplet de notre hymne national explique à ces puissances européennes coalisées que tous les citoyens Français sont potentiellement des combattants capables de s'opposer à elles. Tous les morts seront remplacés. Tous les citoyens se lèveront comme un seul homme pour participer à la défense de la France et de la Révolution :

Tremblez, tyrans et vous, perfides,  
L'opprobre de tous les partis !  
Tremblez ! Vos projets parricides  
Vont enfin recevoir leur prix. (Bis)  
Tout est soldat pour vous combattre.  
S'ils tombent, nos jeunes héros,  
La terre en produit de nouveaux  
Contre vous tout prêts à se battre.

Ainsi, depuis la levée en masse des Français de 1792, afin de défendre "la Patrie en danger" et de renforcer l'armée française, le devoir de défense du territoire, des populations, des valeurs et de la culture est lié à la citoyenneté.

Tout Français est donc susceptible d'être mobilisé afin de défendre le territoire national, ou, plus largement, de se battre pour son pays (y compris sur un théâtre d'opération extérieur à la France).

Il est donc essentiel pour les apprentis citoyens que sont les élèves des lycées français de connaître l'organisation de la défense de leur pays et le rôle des Armées.

## **II L'intervention de l'adjoint du Délégué Militaire Départemental de la Loire.**



L'adjoint au DMD42 de la maison de l'Armée de Saint-Etienne a présenté pendant près d'une heure l'organisation de la défense française et celle du ministère des Armées.

Monsieur le Président de la République Emmanuel Macron après sa prise de fonction a souhaité transformer, à juste titre, le nom du ministère de la Défense en Ministère des Armées.

En effet, la politique de défense relève du pouvoir civil issu d'élections démocratiques légitimes. Le chef des Armées est le président de la République, même si le Premier ministre participe aux prises de décision.

Les Armées exécutent les ordres du pouvoir civil qu'elles conseillent par les voix du Chef d'Etat-major des Armées et des chefs d'Etat-major de chacune des Armées (Terre, Air et Mer).

Les Armées réalisent donc les missions qui leurs sont données dans le cadre de la politique de défense élaborée par le pouvoir civil conjointement avec le pouvoir militaire.

L'adjoint au DMD42 a clairement montré aux élèves la structure organisationnelle des Armées et présenté avec rigueur l'état des forces constituées par les personnels et les matériels. En ce qui concerne ces derniers, l'Etat a entrepris un vaste renouvellement des véhicules en dotation dans les Armées dont certains comme le Véhicule de l'Avant Blindé ont été mis en service à la fin des années 1970.

Le programme SCORPION vise à créer un système de combat tactique évolutif et flexible, à même de remplir toutes les missions opérationnelles présentes et futures de l'armée de Terre. Il comprend pour le moment six opérations : trois nouveaux véhicules blindés (GRIFFON, JAGUAR et SERVAL ), la rénovation du char LECLERC, le système d'information SICS et le système de préparation opérationnelle. La loi de programmation militaire 2019-2025, promulguée le 13 juillet 2018, prévoit l'accélération du programme SCORPION : 50% des nouveaux blindés seront livrés d'ici 2025. Ces blindés pour une immense majorité d'entre eux sont produits dans les usines de Nexter à Roanne, fournissant un nombre non négligeable d'emplois.

<https://www.defense.gouv.fr/terre/equipements/scorpion/scorpion/scorpion2/presentation2>

**Nexter S.A.** est un groupe industriel de l'armement appartenant à l'État français. Il fabrique du matériel militaire pour le combat terrestre, aéroterrestre, aéronaval et naval. Nexter résulte de la filialisation des différentes entités du groupe Giat industries qui en devient la holding de tête. À sa création Nexter intégrait les filiales Systems, Munitions, Electronics et Mechanics.



Le véhicule de l'avant blindé entré en service en 1976 est actuellement le véhicule de transport de troupes le plus répandu dans l'armée de Terre française.



Le véhicule blindé multi-rôles est le véhicule destiné à remplacer le véhicule de l'avant blindé, au sein de l'armée de terre française. Il prend la dénomination de Griffon.

L'adjoint au DMD42 a également précisé les théâtres d'opérations extérieurs où les forces françaises sont impliquées avec leurs alliés pour défendre la France du danger terroriste.

Un temps d'échange a suivi pendant lequel les élèves ont interrogé l'adjoint au DMD42 sur différents points particuliers liés aux opérations extérieures, aux matériels et aussi à la condition spécifique de militaire. L'intérêt porté par les élèves aux Armées a permis un échange nourri et enrichissant pour ces futurs citoyens.



A donc été posé le cadre dans lequel évoluent les aumôniers des Armées, fonction très originale dans un pays dont la conception de la laïcité, elle-même, peut apparaître comme atypique.

En effet, les élèves de la classe de TSTI2D1 travaillent sur le thème de la laïcité militaire et les aumôniers militaires sont un rouage essentiel dans l'exercice de la laïcité au sein des Armées.

Un aumônier militaire de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est devrait s'entretenir prochainement avec les élèves pour leur présenter sa fonction et la laïcité militaire.

#### **La parole à l'adjoint du DMD42 :**

*« La Délégation Militaire Départementale de la Loire (DMD 42) porte depuis longtemps une attention particulière à la jeunesse.*

*La DMD42 est convaincue que les lycéens ont un rôle essentiel à jouer dans la pérennisation des valeurs de la République tel que le « vivre ensemble », ou encore l'incarnation de notre devise « liberté, égalité, fraternité ».*

*Pour ces raisons et d'autres encore, ces jeunes citoyens méritent toute notre attention et à travers leur action d'intégration et de promotion sociale, les armées ont toujours joué un rôle essentiel auprès de la jeunesse ».*

#### **La parole aux élèves :**

Florian :

*« Ce temps passé avec ce militaire m'a beaucoup plu. Il m'a fait comprendre que l'armée n'est pas que dans le combat. Ils peuvent aussi sauver des vies lors des catastrophes naturelles comme en outre-mer »*

Marie :

*« Les armées françaises sont en mission au Mali pour lutter contre le terrorisme dans l'Afrique subsaharienne ».*

Maxime :

*« La France fait un gros effort militaire. Le budget pour la Défense est le deuxième derrière celui de l'Education Nationale »*

Louison :

*« J'ai particulièrement apprécié cette intervention qui a éclairci ma connaissance sur l'armée »*

Etienne :

*« La présentation très complète m'a permis d'apprendre beaucoup sur l'organisation des Armées »*

Kaïs :

*« L'adjoint au DMD42 nous a expliqué les différents aspects de son métier puis il a partagé son expérience avec nous »*

Briac :

*« J'ai appris quelle est la politique de défense de la France et comment les Armées assurent l'exécution cette politique ».*